

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 19/11/2013
Référence: PR 2013/025

L'UE en passe de dissiper le brouillard sur les produits d'investissement

Le Parlement européen s'apprête à voter demain sur une loi européenne visant à mieux informer les consommateurs avant qu'ils n'investissent dans des produits financiers.

Au cœur de ce vote se trouve le Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI), qui a pour objectif de standardiser et de simplifier l'obscur jargon auquel les épargnants font face. Cet outil potentiellement facile d'utilisation pour les consommateurs risque cependant d'être affaibli *in extremis* car certains députés européens tentent d'exclure du champ d'application l'assurance vie et les fonds de pension.

Conformément à ce que réclament de longue date des organisations de consommateurs, un DICI devrait être obligatoire pour tous les produits d'investissement et d'épargne. Seul cet outil permettrait aux Européens de comparer une kyrielle de produits à l'heure d'investir. Sans ce système de comparaison, des investisseurs inexpérimentés sont vulnérables lorsqu'ils explorent les différentes possibilités pour placer leur argent.

Autre prérequis non négligeable, il est essentiel que le DICI affiche tous les coûts liés à l'opération, y compris les commissions intermédiaires, les taxes ou encore les frais d'administration.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, a commenté :

« Le consommateur a de plus en plus besoin de mettre de l'argent de côté pour parer à ses futurs besoins. Il ne peut donc pas se permettre de mauvais choix lorsqu'il doit décider comment placer son épargne. Une façon d'y remédier est de lui donner les clés pour mieux comprendre et lui permettre de comparer les produits. Les députés européens devraient placer la barre plus haut en faisant du Document d'informations clés pour l'investisseur un outil qui compare correctement un large éventail de produits d'investissement.

« Depuis le début de la crise, il s'agit de la seule loi que l'Union européenne a conçue dans l'intérêt spécifique des épargnants. Les fonds de pension et les assurances vie sont parmi les placements préférés des consommateurs. Les priver de la possibilité de comparer ces différents produits serait un sérieux revers. »

FIN